suite de la page 3

L'envoyé de Notre Seigneur

Limite enfin quant à sa possibilité d'aider ses amis ou de confondre ses contradicteurs :

10/108 : « Celui qui s'égare ne s'égare qu'à son détriment, je ne suis pas un protecteur pour vous ».

6/63 : « Qui donc invoquiez-vous humblement et sincèrement, et qui serait capable de vous délivrer des ténèbres de la terre et de la mer ? »

Nous arrêterons là les citations démontrant l'humble attitude du Messager de Dieu, qui n'a aucune ressemblance avec les orgueilleux tribuns, ni avec les hautains chefs d'Etat de nos nations modernes qui ne savent de quel décorum de prestige s'entourer pour que leurs sujets tremblent sous leur joug ou soient électrisés par leurs diatribes.

En présence de ces merveilleuses paroles déposées par Dieu sur les lèvres du Prophète, le cœur du croyant se fond d'émotion respectueuse, et ne peut qu'adhérer à la suite du message, celle qui explique la doctrine religieuse, et les normes de la vie sociale.

En contre partie, voyons maintenant les versets exprimant la vigueur de la conviction, la certitude du but à poursuivre, la grandeur, en noblesse et en étendue, de la mission se répercutant sur tout l'avenir.

La certitude de la mission divine repose non sur une parole d'homme, non sur une intuition même géniale, que Muhammad aurait eu pour réformer son peuple, mais sur la volonté de Dieu même.

63/1 : « Quand les hypocrites viennent à toi ils disent : nous attestons que tu es l'envoyé de Dieu — Dieu sait que tu es, certes oui, Son messager... »

Messager non seulement pour une époque et pour un peuple, mais pour tous les âges et tous les mondes.

34/28 : « Nous t'envoyons à la totalité des hommes, uniquement comme annonciateur de la bonne nouvelle ».

25/1-2 : « Béni soit Celui qui a fait descendre le discernement sur Son serviteur, pour qu'il soit pour les mondes un avertisseur ».

Purifié par un total désintéressement, il puise aussi sa totale sécurité en son Seigneur :

10/49 : « Dis : je ne détiens pour moi-même ni dommage ni profit en dehors de ce que Dieu veut ».

Le zèle que Dieu lui inspire, et les souffrances que lui infligent les hommes dévorent la vie du Messager d'Allah :

16/37 : « Même si tu désirais ardemment qu'ils soient guidés, Dieu ne dirige pas ceux qui s'égarent ».

9/129-130 : « Un prophète pris parmi vous est venu à vous, le mal que vous lui faites lui pèse ; il est avide de vous ; doux et compatissant envers les croyants ».

Son principal devoir est la sincérité, la fidélité à l'exactitude du message, le courage pour le transmettre, comme pour ses devanciers :

16/35 : « Qu'incombe-t-il aux prophètes sinon de transmettre le message prophétique en toute clarté ? »

16/125 : « Appelle les hommes dans le chemin de ton Seigneur, par la sagesse et une belle exhortation, discute avec eux de la meilleure manière ».

C'est alors que se constitue peu à peu la grande famille des croyants, qui ne connaît plus d'autres marques distinctives que la Foi. Plus de séparations hostiles entre castes, races, générations diverses, nationalités, ou idéaux politiques, mais une solidarité merveilleuse, qui relie : Dieu, le prophète et les fidèles, en une communauté heureuse.

9/99 : « Tel autre... croit en Dieu et au jour dernier, et prend ce dont il fait largesse, comme autant d'approches vers Dieu et vers les bénédictions du Messager ».

9/105 : « Et dis : œuvrez, car Dieu va voir votre œuvre, et aussi Son messager, et les croyants... »

10/103 : « Ensuite Nous délivrerons Nos messagers et les croyants, c'est un devoir à Nous de délivrer les croyants ».

63/8 : « ... alors qu'à Dieu la puissance, et à Son messager, et aux croyants !... »

N'est-ce pas là une véritable communion, bien que n'apparaisse jamais dans ces textes l'association ou la divinisation que proclament d'autres religions. Au contraire chacun est bien distinct, dans la perfection de son être, qu'il reçoit du Suprême Donateur.

Le plus bel achèvement de ce portrait spirituel du Prophète de l'Islam est dépeint dans la brève sourate 100 qui sera notre conclusion :

« Lorsque vient le secours de Dieu, ainsi que la victoire, et que tu vois les gens entrer par légions dans la religion de Dieu... »

... que va-t-il alors se produire ? Allons-nous voir le « leader » porté en triomphe sur un pavois, se faire acclamer, et promener sur les nations un regard dominateur et satisfait?

Ecoutons avec un respect et un émoi redoublés, cet admirable accord final, semblable à celui d'une symphonie s'apaisant au seuil même de la grandeur divine :

« Alors, par la louange, chante gloire à ton Seigneur, et implore-Lui pardon ; oui. Il demeure grand Accueillant au repentir ». (110/3)

Le Christianisme et l'Islam lors de la rencontre de Malazgird

par le Professeur Hamidullah

Il y a neuf siècles, l'Islam de l'Orient (abbâside) et le Christianisme de l'Occident (byzantin) se sont affrontés à Malâzgird, près du lac Van, en Turquie. Le sultan Saljuq Alp-Arslân traita si généreusement son prisonnier, l'empereur Romain Diogène, que celui-ci oublia tous ses préjugés contre l'Islam. Libéré et aidé par le sultan, Romain rentra à Byzance. Si les Byzantins avaient reprit leur roi, les rapports de l'Islam et du Christianisme auraient pris en ce moment un tournant décisif dans le sens de la compréhension et de la collaboration. Mais la Providence en décida autrement.

La bataille de Malâzgird eut lieu le 26 août 1071. Comme le calendrier de l'Hégire suit l'année lunaire, les Musulmans ont fêté cet anniversaire il y a déjà 27 ans, en 1364 H. (Voir à ce propos la carte de la bataille, dans « *Islamic Culture* », Hyderabad-Deccan, octobre 1945). A notre époque du « Dialogue », qui n'est heureusement plus celui des sourds, nous parlerons de l'aspect spirituel de cette rencontre islamo-chrétienne, en esquissant l'historique du Christianisme après mille ans de son existence, et de l'Islam après environ quatre siècles et demi de son voisinage avec les Chrétiens (année 1071 de l'ère chrétienne et 464 de l'Hégire).

L'évolution du Christianisme.

Jésus, béni soit-il, est né quelque six ans avant l'ère chrétienne, en Palestine, alors colonie romaine. A l'âge de 30 ans, il sentit être appelé par Dieu pour entreprendre la réforme de son peuple juif. Pour ne pas heurter la susceptibilité politique des Romains, il proclama (Jean 18/36) : « Mon royaume n'est pas de ce monde », et commanda même (Matt. 22/21, Marc 12/17, Luc 20/25) : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ». Et pour ne pas offenser leurs croyances religieuses (païennes), il conseilla aux missionnaires qu'il envoya (Matt. 10/5-6, 15/24-26) : « N'allez pas vers les païens... allez plutôt vers les brebis perdues de la maison d'Israël... Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maisin d'Israël ». Mais elle (une Cananéenne) vint se prosterner devant lui, disant : « Seigneur, secours-moi ». Il répondit : « Il n'est pas bien de prendre le pain des enfants, et de le jeter aux petits chiens ».

Quant à son enseignement, il confirme et entérine formellement la loi de Moïse telle quelle. Il dit (Matt. 5/17-19) : « Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la Thora et les (livres des) prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la Thora un seul iota ou un seul trait de la lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprime l'un de ses plus petits commandements, et qui enseigne aux hommes à faire de même, sera appelé le petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui ensei-

gnera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux ». Rappelons que ce passage provient du sermon sur la montagne, qui n'est autre chose que le commentaire des Dix Commandements, révélés à Moïse (Exode, ch. 20 et 34, Deut. ch. 5) : « Tu n'auras pas d'autres dieux devant Ma face. Tu ne feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux (comme les anges), qui sont en bas sur la terre (comme les saints hommes ou les symboles : croix, etc.), et qui sont dans les eaux plus bas que la terre, tu ne te prosterneras point devant elles, et tu ne les serviras point ».

Effrayés par sa franchise, les chefs juifs le dénoncèrent à la « police » comme fauteur de troubles et l'accusèrent de blasphèmes. Le gouverneur Pilate voulut au moins l'amnistier, mais les Juifs réclamèrent (Matt. 27/16-26, Marc 15/6-13, Luc 23/15-25, Jean 18/22-40) : « Amnistiez le brigand Bar-Abbas et non Jésus ». Ce dernier fut condamné à la crucifixion. Certaines sectes chrétiennes croient que ce fut le sosie de Jésus qui, par miracle, fut crucifié et que Jésus monta au ciel. Mais les Catholiques tiennent pour vrai qu'il fut « crucifié, fut mort, descendit aux enfers, après trois jours il a été ressuscité des morts, et (après 40 jours) il monta au ciel, il est assis à la droite de Dieu, d'où il viendra juger les vivants et les morts ». Il va de soi que Jésus lui-même ne l'a pas dit.

Après sa résurrection, pendant sa venue sur terre, longue de 40 jours, il est dit avoir apparu à quelques-uns de ses fidèles, auxquels il enjoignit (Matt. 28/18-19) : « Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit ». (Marc 16/15--18 aussi développe cette idée, mais dans les plus anciens mss de Marc, ce passage n'existe pas).

Tout au long du ministère de Jésus, saint Paul le combattit et persécuta ses disciples. Après la disparition du Christ, quand ses préceptes trouvèrent un audience de plus en plus large, saint Paul se convertit tout à coup au Christianisme, et se donna la tâche de prêcher la religion nouvelle en l'interprétant à sa façon, ce qui provoqua des schismes. Malgré l'insistance de Jésus sur la continuation de la Thora, saint Paul enseigna (Lettre au Romains X, 4) : « Christ est la fin de la Thora ». Au cours de discussions avec d'autres coreligionnaires à Jérusalem, et malgré l'opposition des meilleurs apôtres de Jésus, on décida à la majorité : « il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, à savoir, de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité (Actes 15/28-29). Tout devint licite, qu'il s'agisse du porc ou d'autre chose ; toute directive fut abolie, même la circoncision, tout autant que les mille et une interdictions contenues dans la Thora.

Les Romains adoraient le soleil, et le dimanche était leur jour de prière hebdomadaire. Quant l'empereur Constantin (306-37) embrassa le Christianisme, il n'entendit pas céder ses privilèges au pape de Rome, et il imposa même aux Chrétiens de renoncer au Sabbath et de prier le dimanche. En outre, la séparation de l'Etat et de l'Eglise fut consommée de droit, après l'avoir été de fait jusque là. On ignore de quelle époque date le credo dit « symbole des apôtres », mais en 325 un Concile fut convoqué à Nicée (Iznik, près d'Istanbul), qui élabora un nouveau credo, passa sous silence le dogme selon lequel Jésus « descendit aux enfers », mais institua la trinité, affirma que Jésus était de la même substance que Dieu, qu'il était né, mais non créé, et que même le Saint-Esprit était Dieu. Arius et plusieurs autres prêtres, qui soutenaient que Jésus n'était pas Dieu, mais homme, que le Saint-Esprit était aussi une créature, furent expulsés de l'assemblée et excommuniés. Rappelons que Jésus n'a jamais dit dans la Bible « je suis Dieu », même pas « je suis le Père » ; il s'est servi une fois du terme « fils de Dieu » - déjà employé par Moïse dans le sens de « croyant obéissant à Dieu » - en le faisant immédiatement suivre du terme « fils de l'homme ».

Comme la naissance, la mort et la résurrection ne peuvent se concilier avec la notion d'un Dieu éternel, on ajouta chez les Catholiques que Jésus possédait deux natures, l'une divine, l'autre humaine ; mais on omit de corriger le credo affirmant que Jésus est assis au ciel à la droite de Dieu. L'on ne peut s'asseoir à la droite de soi-même, et Jésus reste différent de Dieu aussi bien sur la terre qu'au ciel. Evidemment, toutes les sectes chrétiennes n'ajoutèrent pas foi à la doctrine des deux natures : les monothélistes reconnaissaient en Jésus deux natures, mais une seule volonté ; d'autres n'admettaient qu'une seule nature, la divine. Le concile de Chalcédoine (Kadikoy, Istanbul), tenu en 451, condamna les monophysites. N'insistons pas sur le concile de Macon de 585, où il fut proclamé que la femme n'avait pas d'âme.

En 569 naquit Muhammad, Prophète de l'Islam, et son enseignement d'unicité de Dieu et d'iconoclasme agit lentement mais sûrement sur les Chrétiens, surtout en raison des succès éclair de l'Islam. En 726, l'empereur Léon Isaurien de Byzance donna l'ordre de bannir les icônes. Son successeur, Constantin V Copronym montra encore plus de rage contre les images. Quand des troubles politiques entraînèrent le renversement de la dynastie, les nouveaux maîtres, Constantin VI et surtout l'ambitieuse Irène, renversèrent la vapeur, et l'on revint à l'adoration des icônes et des images. Un nouveau Concile de Nicée (784) décida : « Est permis la représentation en image du Christ, de la mère de Dieu, des anges et des saints ; en effet, cela invite le spectateur à se souvenir du personnage représenté et à l'imiter ». Dans son « Histoire des Conciles », Jedin poursuit : « En Occident, on avait toujours repoussé l'iconoclasie... images... étaient des livres des laïcs ». Peut-être la rivalité et la tension croissantes entre Byzance et Rome aident à comprendre cette attitude occidentale. Le catholicisme s'hellénisa et se romanisa davantage au fil des âges et s'éloigna de son origine sémitique. La rencontre sanglante de Malazgird en 1071 s'effectua dans le cadre que nous venons d'évoquer.

Rappelons que les auteurs européens, qui divisent en périodes l'histoire de leur pays, disent que l'âge des ténèbres (Dark Ages) prit fin entre 1050 et 1100 ».

L'Islam :

Muhammad, Prophète de l'Islam - béni soit-il - naquit le 17 juin 569, à la Mecque. Les Arabes en général, les Mecquois en particulier étaient des idolâtres. Une partie de la population se réclamait de la descendance d'Abraham par Ismaël, mais plus rien ne subsistait de l'Abrahamisme, sauf le pèlerinage-foire de la maison de Dieu (Ka'ba) et la circoncision, non plus en tant que pacte conclu avec Dieu, mais comme opération pratiquée par mesure hygiénique. Le Prophète dut tout rénover et non entériner une ancienne Loi comme Jésus. Muhammad affirma avoir reçu la commission divine en 610, à l'âge de 40 ans. Il lutta pendant 23 ans, dut s'expatrier à Médine et donner un enseignement valable dans tous les domaines de la vie, aussi bien politique que spirituel et social. Pour se donner en modèle, il fonda même de toutes pièces un Etat, le dirigea et commanda ses armées. Il se maria aussi.

Ses directives étaient basées sur les révélations venant de Dieu. Il dicta une partie d'entre elles, et c'est le Coran. Une autre partie fut codifiée sur l'initiative privée de ses fidèles, qui ont rapporté ce que le maître vénéré disait, faisait ou tolérait tacitement chez ses disciples. C'est le Hadith, également appelé Sunna.

Le Coran nous est parvenu intégralement, dans la langue originelle (qui, miraculeusement, n'a pas changé depuis 14 siècles, ni en grammaire, ni en vocabulaire, ni même en orthographe ou prononciation), et d'une façon digne de confiance. On possède les mss de tous les siècles, et des millions de gens aprennent le livre sacré par cœur, sans qu'il y ait la moindre discordance entre les textes écrits ou mémorisés d'un pays à l'autre.

Dans un mémorable récit, nous lisons : Un jour, un inconnu se rendit devant le Prophète à Médine, et en présence de tout le monde, lui posa quelques questions. Voici la relation de ces questions et des réponses : « Qu'est-ce l'îmân (la Foi) ? » « — » Il faut croire en un Dieu unique, en Ses anges, en Ses Livres révélés (Prescriptions), en Ses Prophètes, au Jour Dernier et en ce que tout bien ou mal est déterminé par Dieu ! »

« Qu'est-ce l'Islam (la soumission à Dieu) ? » « — » Il faut prier cinq fois par jour, il faut jeûner tout le mois de Ramadân, il faut faire le pélerinage à la Maison de Dieu, et il faut s'acquitter de l'impôt-zakât ! » « Qu-est-ce *l'Ihsân* (embellissement, la meilleure méthode de le faire) ? — « Il faut que tu obéisses à Dieu comme s'Il était présent et te voyait, bien que tu ne Le voies pas, mais Lui, Il te voit ! » L'inconnu marqua son assentiment sur chaque réponse que le Prophète avait donnée, et se retira aussitôt. Le Prophète donna ordre à ses amis de le poursuivre, pour savoir qui il était, mais il avait disparu. Alors le Prophète remarqua : « Je crois que ce fut Gabriel qui était venu vous enseigner votre religion ; jamais je n'ai autant tardé à le reconnaître ».

On vient de voir dans cette définition de l'Islam qu'à côté de la prière et du jeûne, chacun doit s'acquitter de l'impôt auprès du gouvernement, à titre de devoir religieux. L'implication est qu'il n'existe pas de séparation entre la citadelle et la

Suite page 8

Suite de la page 6
mosquée, entre le temporel et le spirituel, tout dépend de la même Loi, de la même autorité.

Le Coran, parole de Dieu, fut codifié et et conservé par le Prophète comme Loi éternelle pour la communauté. Cependant le Prophète prévoyait les besoins futurs. Aussi, un jour, lorsqu'il envoya un gouverneur au Yémen, au cours de la dernière audience, il lui demanda : « Comment vas-tu juger ? » « Selon le Livre de Dieu ! » « Et s'il n'y a pas de réponse pour ce que tu cherches ? » « Alors selon le comportement du Prophète ! » « Mais si tu n'y trouves pas non plus une précision ? » « Alors je ferais un effort de bon sens pour me former une opinion ! » A cette réponse, le Prophète fut tellement content qu'il leva les mains pour s'exclamer : « Louanges à Dieu qui a guidé l'envoyé de Son envoyé à ce que Son envoyé agrée ! »

C'est ainsi que la loi islamique a pu se développer : certes, les règles contenues dans le Coran ou le Hadith ne sauraient être abrogées ou modifiées, tant pour les questions religieuses que politiques ou sociales.

Cependant, lorsque ces deux sources se taisent, on peut déduire des lois, en tenant compte de l'esprit général du Coran et du Hadith. Comme les gouvernements ne sont pas intervenus dans la législation, mais laissèrent les coudées franches aux savants privés, entre lesquels a régné de tout temps une parfaite égalité, diverses écoles juridiques virent le jour, qui se distinguèrent l'une de l'autre, sans pour autant se différencier, - comme les écoles zaïdite, hanafite, mâlikite, châfi'ite, hanbalite, zâhirite et ja'farite (imâmite). Nous n'en parlerons pas ici.

Des sectes naquirent également mais, curieusement, il s'est toujours agi de questions de personnes, de politique, non point de principes, de dogmes. Les Sunnites, les Chi'ites et les Khârijites sont les trois principales sectes. Pour les Sunnites, le Prophète n'a pas laissé de testament réglant sa succession, et la communauté dut élire Abou-Bakr comme calife ; les Chi'ites affirment l'existence d'un testament implicite en faveur de Ali ; quant aux Khârijites, ils croient dans une utopie anarchiste : on n'a besoin ni d'un Etat ni d'un chef politique.

Par contre, très rares ont été les divergences dogmatiques. Ibn Sabâ, un Juif d'origine, se montra plus royaliste que le roi, il affirma que Ali était l'incarnation de Dieu. Le calife Ali l'incarcéra. La nature même du Coran, qui est la parole de Dieu, fournit matière à une autre controverse.

La parole étant un attribut de Dieu, le Coran est-il éternel ou temporel, incréé ou créé ? Logomachie qui dégénéra en dispute. Comme le gouvernement islamique, contrairement à une tradition plusieurs fois séculaire, prit position en faveur de l'une de ces thèses soutenue par des savants, il y eut quelque effusion de sang. Mais ces incidents furent vite oubliés, à tel point qu'il n'en subsiste plus aucune trace dans l'Islam. Parlant de ce débat, le grand historien Ibn Kathîr (*al-Bidâya* IX, 350, X, 19) nous apprend qu'al-Ja'd ibn Dirham fut le premier à soutenir que le Coran est chose créée. Il le tenait de Bayân ibn Sam'ân, qui lui-même l'avait appris de Tâlout, qui de son oncle maternel Labîd ibn A'sam le juif celui-même qui s'était une fois livré à des actes de magie noire contre le Prophète. Et ce magicien Labîd l'avait tenu d'un autre Juif au Yémen ». Un troisième schisme concerne l'esotérisme, qui explique tout par le symbolisme et n'entend prendre rien de littéral dans le Coran et le Hadith. Ce furent les Fâtimites (de l'Aga Khan). Le chef de la secte se réclamait de la descendance du Prophète par sa fille Fâtima, mais pour un nombre considérable d'historiens classiques, il ne fut qu'un Juif. Cette secte des Fâtimites ayant accaparé le pouvoir politique dans certaines régions, en Egypte plus particulièrement, il va de soi que leur influence s'est fait sentir plus que celle des autres sectes. Rappelons en passant que ce fut un roi fâtimite qui, lors de l'occupation de la Palestine, donna l'ordre de profaner le tombeau, vide, de Jésus, et que ce fut son ministre chrétien qui exécuta cet ordre funeste qui provoqua les croisades. Par une ironie du destin, les Fâtimites ne possédaient plus la Palestine lors des croisades, mais s'étaient même alliés avec les croisés pour combattre les maîtres sunnites de la Palestine.

La bataille de Malâzgird fut inutile et l'Islam et le Christianisme ont repris un chemin divergent. Avec le dialogue demandé et encouragé par le pape, formulons l'espoir que les routes convergent, non point pour des concessions réciproques, mais pour que règne la compréhension mutuelle et que triomphe la vérité.

PROPOS SUR L'ART

LES ARTS DE L'ISLAM A L'ORANGERIE

Ce sont bien « les arts musulmans, les arts de l'Islam » qui nous sont annoncés à l'Orangerie et la préface du catalogue nous fait remarquer que ce terme est employé pour la première fois. A la différence d'autres expositions, conditionnées surtout par la géographie et qui s'attachent à mettre en valeur l'art d'un seul pays. La présente exposition ne prétend pas toutefois couvrir tout le monde musulman, l'Afrique noire n'y a pas place, non plus que l'Extrême-Orient. Elle dépasse cependant le monde arabe et on peut la rapprocher de cette exposition juive qui se tenait au Petit-Palais voilà quelques années. Plutôt *toutefois qu'une religion, celle-ci illustre* une civilisation.

S'il s'agissait de la religion musulmane, on reprocherait à celle-ci de n'avoir pas fait place à l'architecture. Car l'art musulman c'est *d'abord,* il nous semble, *la mosquée,* ses nefs, ses minarets, d'où cinq fois le jour tombe sur la ville le signal de la prière, ce sont les murs sillonnés de signes mystérieux, surtout les « mirabs » dont la prière dirigée vers La Mecque s'accompagne d'un langage abstrait, mais tellement significatif.

On aurait aimé quelques rappels photographiques *des mosquées* ; à leur place, on a des poteries, des chandeliers, des aquamaniles, des brûle-parfums, des aiguières, précieux objets mais dont *l'usage sacré est loin d'être évident.*

En réalité, cet art est *surtout profane.* Et c'est la raison d'être de toutes ces céramiques, certaines remontant jusqu'aux VIIIe et IXe siècles, qui suivent les différentes périodes de la civilisation musulmane, mais nous rappellent aussi l'art chinois. L'apport chinois dans les matières, dans les décors, est assez important, mais nous retrouvons aussi dans les bronzes, dans les tapis, finalement dans les peintures, le goût de l'Iran pour la symétrie, pour l'art animalier aussi : en particulier ces animaux affrontés qui sont passés dans notre art roman et ont inspiré les sculpteurs de nos chapitaux.

L'imagerie occupe une place importante, plutôt d'ailleurs sous forme de miniatures que de peintures murales. Non que celles-ci n'aient pas existé, mais elles ne nous ont pas été conservées. Les miniatures sont figuratives, *peut-être un peu à l'encontre des canons* religieux, mais conformément aux traditions de la Perse dont elles proviennent en grande partie. Chiraz, puis Mossoul, puis Ispahan en ont été les principaux foyers.

Ces images sont des scènes d'intérieur et de la vie de palais, des scènes de chasse ; elles s'attachent aussi à illustrer des légendes, des poèmes, ceux du poète Firdouzi entre autres. Il n'y a pas de peinture coranique et nous le regrettons, les motifs abstraits ou floraux qui les constituent sont particuliers à l'Islam.

Nous noterons enfin les étoffes, les tapis. On sait combien nombreux sont ces derniers et il y en a de fort beaux. Encore une fois, l'exposition se développe autour de la civilisation plutôt que de la religion islamique, *on eût pu s'attacher aux valeurs spirituelles de l'Islam qui sont incontestables,* on s'en est tenu aux valeurs formelles, à l'art décoratif, à l'environnement de la vie.

Joseph PICHARD

« La Croix du 18-19 Juillet 1971 »